

Service Risques Énergie et Déchets Risques Naturels Prévention des Risques Naturels	Basse-Terre, le 24 octobre 2024
---	---------------------------------

COMPTE-RENDU

Réunion	Révision des PPRN - Cartographie des enjeux
Date / Horaire	Mardi 28 Novembre 2023 - 10h00
Lieu	Service technique - Mairie de Sainte-Anne
Ordre du Jour	<ul style="list-style-type: none">Présentation et validation de la cartographie des enjeux de la commune

Personnes présentes

Commune de Sainte-Anne

- PISIOU Garry, Directeur de l'Environnement et du Cadre de Vie
- COQUIN Corinne, Responsable du Service de prévention des Risques naturels

DEAL

- PONS Sylvain, responsable de l'Unité PPRN (RED)
- EDOUARD Christelle, chargée de mission PPRN (RED)
- FAUNY Corentin, chargé de mission PPRN (RED)
- LEBORGNE Franciane, chargée de mission planification (PACT)

Contexte général

Dans le contexte de la révision du PPRN de la commune de Sainte-Anne, un deuxième atelier dédié à la cartographie des enjeux communaux a eu lieu le 28/11/2023. Celui-ci fait suite au premier atelier de co-construction de la cartographie des enjeux communaux du 19/10/2023, ainsi qu'à la réunion de présentation de la méthodologie de cartographie des enjeux qui s'est tenue le 25/09/2023.

Le deuxième atelier avait pour objectif principal de discuter de la proposition de cartographie des enjeux de la commune, établie à partir du premier atelier commun, et de valider la cartographie des enjeux qui servira de référence pour la croisée avec les aléas naturels en vue de l'élaboration du Plan de Zonage Réglementaire (PZR).

Déroulé de l'atelier

- La DEAL a rappelé les objectifs de l'atelier du jour.
- Des échanges ont eu lieu sur l'intégration de la zone d'enjeux environnementaux dans le cadre du futur règlement PPRN.
- Une vérification générale des zones à enjeux (A, B, C) a été effectuée.
- Enfin, des vérifications ont été réalisées dans certains secteurs particulièrement touchés par le cyclone de catégorie 1 Tammy (octobre 2023).

Points clefs de l'atelier

Cartographie des enjeux

➤ *Validation des cartographies*

- La commune a confirmé avoir étudié la cartographie des zones d'enjeux A/B/C et indique que cette dernière apparaît cohérente et représentative du territoire.

➤ *Enjeux environnementaux*

- La commune a confirmé avoir reçu les données techniques de l'atlas de la biodiversité. Ces informations ont été transmises à l'Unité PPR pour être prises en compte pendant la réunion.
- Les résultats de l'étude environnementale menée par la commune seront intégrés lors de l'approbation du PLU. Ceux de l'atlas de la biodiversité pourraient également l'être dans le cadre d'une révision du PLU.
- La DEAL est en attente des données SIG relatives à cette étude environnementale, qui, combinées à celles de l'atlas de la biodiversité, serviront de base à l'élaboration de la couche d'enjeux environnementaux qui sera intégrée dans le PPRN révisé de la commune.
- Dès réception, la DEAL proposera une couche d'enjeux environnementaux à la commune pour validation avant de poursuivre sur la suite de la révision.

Vérification de l'aléa de certains secteurs

La vérification de la cartographie des aléas inondation et submersion marine a été effectuée dans plusieurs secteurs pour garantir sa cohérence, notamment par rapport au dernier événement survenu sur la commune (cyclone Tammy en octobre 2023). La commune confirme que la carte est cohérente sur ce sujet.

Révision du PLU

La commune est en phase d'élaboration du PLU, qui pourrait être arrêté au début de l'année 2024. La nécessité de cohérence entre le PLU et le PPR révisé apparaît comme essentielle.

Suite et perspectives

- La commune s'engage à faire valider avec les élus communaux les cartographies d'aléas et d'enjeux avant la fin de l'année 2024 et à tenir informée la DEAL.
- La commune s'engage également à transmettre les données SIG de l'étude environnementale à la DEAL.
- La DEAL proposera une cartographie des zones d'enjeux environnementaux à la commune.
- Une fois les cartographies d'aléas et d'enjeux validées, le croisement des couches pour l'établissement d'un Plan de Zonage Réglementaire (PZR) pourra débuter. En parallèle, la DEAL poursuit le travail engagé sur la révision du règlement PPR. Ce dernier pourra être présenté dans les grandes lignes au même moment que le PZR au cours du premier semestre 2024.